

## Compte rendu CM 24-10-21

### **-assiette des coupes.**

Le CM approuve l'assiette des coupes proposée par l'ONF :

- parcelles 13 et 20 en régénération définitive
- parcelles 17 et 19 en amélioration sanitaire
- parcelles 57, 58, 59 en coupes de jeunesse.
- parcelles 6, 12, 15, 25, 14 en délivrance pour l'affouage.

### **-affouage.**

La liste des ayants droit à l'affouage est affichée à compter du 25-10-21. Les demandes d'inscription des nouveaux ayants droit doivent être faites dans le délai d'un mois, au plus tard le vendredi 26 novembre. Pour prétendre à être reconnu comme ayant droit, il suffit d'être domicilié au village au moment de l'affichage du présent rôle.

### **-subventions à verser.**

- Farfadets : 350 €
- Téléthon : 100 €
- Esprits de la forêt : 300 €

### **-modification statuts CCTS.**

Le CM refuse de transférer la compétence *Plan Climat Énergie Territorial* à la CCTS, car la formulation de la délibération proposée par la CCTS ne correspond pas au seul transfert de cette compétence, déjà bien vague en elle-même.

### **-DMB.**

Deux opérations d'ordre :

DI (21)	- 28 560 €
DI (23)	+ 28 560 €
DI (2315)	-2 112 €
RI (2031)	+2 112 €

### **-prix stère bois de chauffage.**

Le coût du stère de bois de chauffage à fabriquer est de 4 € TTC, à imputer au compte 7025 (affouage).

### **-prix repas de Noël.**

Le prix du repas de Noël pour les personnes mineures de 70 ans est fixé à 30 € tout compris.

### **-logement PMR ex Poste.**

L'étude pour la réhabilitation de l'ancien logement Poste, vacant et inhabitable, en appartement PMR est acceptée, pour un montant estimé de 92 200 € HT. Le CM confie l'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet SOLIHA.

### **-passerelle.**

Suite à l'appel d'offres pour la construction d'une passerelle PMR permettant l'accessibilité de la salle du Conseil depuis la cour de l'école, le CM retient les entreprises suivantes :

- Sonobat pour les démolitions et gros œuvre (25 834 €) HT
- Métallerie Val de Saône pour la charpente et la serrurerie (66 757 €) HT
- EMJ pour l'électricité (5 414 €) HT

Il donne tout pouvoir au maire pour relancer une consultation concernant 2 lots défailants, solliciter les subventions et l'autorise à signer les documents relatifs à ce chantier.

#### **-hameau Seniors.**

Pour l'aménagement du terrain derrière le Grand Mont en un hameau Seniors et un lotissement, M. Belloncle, architecte à St-Loup, qui travaille de conserve avec la Manufacture des Usines Réunies a été retenu et le CM a autorisé le maire à signer le contrat d'étude de faisabilité. L'orientation est celle d'un habitat écologique, bio-sourcé, économe en énergie et d'aspect naturel, cumulant de 15 à 20 logements, et quelques parcelles à bâtir.

#### **-convention Club House.**

Le CM décide d'établir une convention de mise à disposition du Club House de la Longine avec l'ASB.

#### **-demandes de subventions.**

Il s'agit de la demande de subventions et du plan de financement pour différents travaux à venir :

-**panneaux** de limitation de vitesse (7) et d'entrée d'agglomération (3). Devis de 1 183 € HT. Le CM préfère engager leur installation au plus vite et ne pas solliciter de subvention dans le cadre des amendes de police.

-**huisseries** bâtiment mairie. Fenêtres et volets dans la salle des archives et la cuisinette, châssis dormants en plein cintre de la salle du Conseil et du bureau du maire, doublage de la porte. Devis de 17 567 € HT. Une étude complémentaire est demandée : bilan énergétique, qui conditionne les subventions possibles.

-**réfection des façades** des bâtiments communaux. Pour les bâtiments locatifs : 53 195 € HT, pour la mairie : 62 349 € HT. Un avenant sera demandé pour le bâtiment ancienne Poste, qui a été oublié.

#### **-vente parcelles.**

-**Petits Cabots.** Le CM accepte de vendre à M. Laugeray une petite bande de terrain de 50 m<sup>2</sup> en limite de rue au prix de 6,50 €/m<sup>2</sup>. Les coûts de bornage et d'actes sont à sa charge.

-**Sous les Levanches.** Le CM accepte la proposition de 500 € faite par M. Dagnaud pour l'achat du chemin desservant sa maison. Les coûts de bornage et d'actes sont à sa charge.

-**ZH 109.** Le CM accepte la proposition d'achat de la parcelle ZH 109 faite par M. Magrey, au prix de 5001 €.

#### **-convention avec le CDG70.**

Le CM autorise le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion concernant l'accompagnement à la reprise de service des agents stagiaires.

#### **-transformation de poste.**

Le poste d'emploi non permanent d'accompagnement scolaire est transformé en poste permanent.

#### **-questions diverses**

**-marché de Noël :** appel à volontaires, dont les membres du CM.

À Breurey-lès-Faverney, le 26 octobre 2021  
Le Maire, Jean MARCHAL

